


**Commission économique pour l'Europe**

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l'harmonisation  
des Règlements concernant les véhicules**

Groupe de travail de la pollution et de l'énergie

 Soixante-troisième session  
 Genève, 17-20 janvier 2012

**Rapport du Groupe de travail de la pollution et de l'énergie  
sur sa soixante-troisième session (17-20 janvier 2012)**

## Table des matières

|  | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|--|--------------------|-------------|
| I. Participation .....   | 1                  | 4           |
| II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour).....  | 2-4                | 4           |
| III. Rapport des dernières sessions du Forum mondial de l'harmonisation<br>des Règlements concernant les véhicules (point 2 de l'ordre du jour)..... | 5-9                | 5           |
| IV. Véhicules légers (point 3 de l'ordre du jour) .....  | 10-27              | 6           |
| A. Procédure d'essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières<br>et les véhicules utilitaires légers .....                                | 10-16              | 6           |
| B. Procédure d'essai pour les climatiseurs mobiles .....   | 17-18              | 7           |
| C. Règlement n° 101 (Émissions de CO <sub>2</sub> /consommation de carburant).....   | 19-21              | 7           |
| D. Propositions attendues en ce qui concerne les Règlements n <sup>os</sup> 83, 101 et 103.....  | 22-27              | 8           |
| V. Véhicules utilitaires lourds (point 4 de l'ordre du jour).....  | 28-42              | 8           |
| A. Prescriptions mondiales harmonisées sur les systèmes d'autodiagnostic<br>sur les véhicules utilitaires lourds.....                                | 28                 | 8           |
| B. Véhicules utilitaires lourds hybrides .....   | 29-30              | 9           |
| C. Dispositifs antipollution non montés d'origine .....  | 31-32              | 9           |
| D. Règlement n° 49 (Émissions des moteurs à allumage par compression<br>et des moteurs à allumage commandé (GN et GPL)) .....                        | 33-37              | 9           |

|       |   |       |    |
|-------|---|-------|----|
| E.    | Propositions attendues en ce qui concerne le Règlement n° 49 et les Règlements techniques mondiaux n°s 4 et 5 .....   | 38–42 | 10 |
| VI.   | Tracteurs et engins mobiles non routiers (point 5 de l'ordre du jour).....  | 43–45 | 10 |
|       | Propositions attendues en ce qui concerne le Règlement technique 10 mondial n° 11 et les Règlements n°s 96 et 120 .....   | 43–45 | 10 |
| VII.  | Programme de mesure des particules (point 6 de l'ordre du jour) .....   | 46–48 | 11 |
| VIII. | Motocycles et cyclomoteurs (point 7 de l'ordre du jour).....  | 49–52 | 11 |
|       | Propositions attendues en ce qui concerne le Règlement technique mondial n° 2 et les Règlements n°s 40 et 47 .....  | 49–52 | 11 |
| IX.   | Véhicules fonctionnant au gaz et véhicules à hydrogène <sup>12</sup> (point 8 de l'ordre du jour).....  | 53–58 | 12 |
| A.    | Véhicules fonctionnant au gaz.....  | 53–57 | 12 |
| B.    | Véhicules à hydrogène et à pile à combustible – Sous-Groupe des questions environnementales.....  | 58    | 13 |
| X.    | Véhicules peu polluants (point 9 de l'ordre du jour).....   | 59–60 | 13 |
| XI.   | Qualité des carburants (point 10 de l'ordre du jour) .....  | 61–63 | 13 |
| XII.  | Échange de renseignements sur les prescriptions nationales et internationales en matière d'émissions (point 11 de l'ordre du jour).....   | 64–65 | 14 |
| XIII. | Questions diverses (point 12 de l'ordre du jour).....   | 66–78 | 14 |
| A.    | Groupe de travail informel sur les véhicules électriques et l'environnement (EVE) .....   | 66–67 | 14 |
| B.    | Élaboration d'un règlement sur le recyclage des véhicules des catégories M <sub>1</sub> et N <sub>1</sub> .....   | 68–69 | 15 |
| C.    | Précisions concernant les renvois à des Règlements et à des normes dans les documents .....   | 70    | 15 |
| D.    | Propositions attendues concernant le Règlement n° 115 .....   | 71–72 | 15 |
| E.    | Modalités de la participation du Groupe de travail à la mise au point d'un système international d'homologation de type du véhicule complet (IWVTA).....                                    | 73    | 15 |
| F.    | Date de la soixante-cinquième session du Groupe de travail (janvier 2013) .....   | 74    | 15 |
| G.    | Présentation des activités en matière de transport que va entreprendre la Division de l'énergie de la CEE à l'occasion de l'Année internationale de l'énergie durable pour tous (2012)..... | 75–76 | 16 |
| H.    | Mise à jour du secrétariat concernant le projet du Compte de l'ONU pour le développement .....  | 77    | 16 |
| I.    | Hommages .....  | 78–80 | 16 |

---

|         |  |       |    |
|---------|--|-------|----|
| XIV.    | Ordre du jour provisoire de la prochaine session .....   | 81–82 | 17 |
| A.      | Réunions de groupes informels programmées pendant la session<br>du Groupe de travail proprement dite ..... | 82–83 | 17 |
| B.      | Ordre du jour provisoire de la soixante-quatrième session<br>du Groupe de travail proprement dite .....    | 84    | 17 |
| Annexes |  |       |    |
| I.      | Liste des documents (GRPE-63-...) distribués sans cote pendant la session .....                            |       | 19 |
| II.     | Réunions informelles tenues à l’occasion de la soixante-troisième réunion<br>du Groupe de travail .....    |       | 22 |

## I. Participation

1. Le Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE) a tenu sa soixante-troisième session du 17 au 20 janvier 2012, sous la présidence de M. Christoph Albus (Allemagne). Conformément à l'article 1 a) du Règlement intérieur du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) (TRANS/WP.29/690, tel qu'amendé), des experts des pays dont les noms suivent y ont participé: Afrique du Sud, Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Chine, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Hongrie, Inde, Italie, Japon, Pays-Bas, Pologne, République de Corée, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède et Suisse. Des experts de la Commission européenne (CE) y ont aussi participé. Étaient aussi représentées les organisations non gouvernementales dont les noms suivent: Association for Emissions Control by Catalyst (AECC), Association des fabricants européens de moteurs à combustion interne (EUROMOT), Association européenne des fournisseurs de l'automobile (CLEPA), Fédération européenne pour le transport et l'environnement (T&E), Association européenne des gaz de pétrole liquéfiés (AEGPL), Association internationale des véhicules fonctionnant au gaz naturel (IANGV/NGV Global), Association internationale des constructeurs de motocycles (IMMA), Organisation internationale des constructeurs de véhicules automobiles (OICA), Association européenne des véhicules fonctionnant au gaz naturel (NGVA Europe) et Truck and Engine Manufacturers Association (EMA). Sur invitation spéciale du Président, des experts du Conseil international pour des transports propres (ICCT) et du Technical Committee of Petroleum Additive Manufacturers in Europe (CEFIC-ATC) étaient aussi présents.

## II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

*Documents:* ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2012/1; GRPE-63-01-Rev.2 et GRPE-63-09.

2. Le Groupe de travail a pris note du document GRPE-63-01-Rev.2, qui contient le programme des réunions des groupes informels qui relèvent de lui. Il a adopté l'ordre du jour (ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2012/1), auquel il a ajouté les nouveaux points ci-après (tels qu'ils sont énumérés dans le document GRPE-63-09):

- a) Groupe de travail informel sur les véhicules électriques et l'environnement (EVE);
- b) Élaboration d'un règlement sur le recyclage des véhicules des catégories M<sub>1</sub> et N<sub>1</sub>;
- c) Précisions concernant les renvois à des Règlements ONU ou à des normes dans les documents;
- d) Propositions attendues concernant le Règlement n° 115;
- e) Modalités de la participation du Groupe de travail à la mise au point d'un système international d'homologation de type du véhicule complet (IWVTA);
- f) Date de la soixante-cinquième session du Groupe de travail (janvier 2013);
- g) Présentation des activités en matière de transport que va entreprendre la Division de l'énergie de la CEE à l'occasion de l'Année internationale de l'énergie durable pour tous (2012);
- h) Mise à jour du secrétariat concernant le projet du Compte de l'ONU pour le développement;

i) Hommages.

3. On trouvera à l'annexe I du présent rapport les documents sans cote distribués pendant la session.

4. Les participants ont été informés que la prochaine session du Groupe de travail se tiendrait du 5 au 8 juin 2012 et que la date limite pour la présentation des documents officiels avait été fixée au 9 mars 2012.

### **III. Rapport des dernières sessions du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (point 2 de l'ordre du jour)**

*Documents:* ECE/TRANS/WP.29/1091 et ECE/TRANS/WP.29/1093.

5. Le secrétariat a rendu compte des deux dernières sessions (juin et novembre 2011) qu'a tenues le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29).

6. Le secrétariat a fait le point de la situation concernant le retard pris dans la révision des Règlements et l'élaboration des amendements. Il a noté en particulier que le secrétariat du WP.29 avait perdu un poste des services généraux alors que la révision des Règlements avait pris six mois de retard. Il a en outre noté que, pour rattraper ce retard, la Division des transports avait recruté un employé temporaire et que d'autres membres du personnel de la Division apportaient leur concours. Le secrétariat a en outre expliqué que grâce à cette mesure, le retard était en train d'être rattrapé.

7. Le secrétariat a informé le Groupe de travail que, sachant que les documents dans les trois langues de travail faisant foi n'étaient pas toujours disponibles à temps pour les sessions du Forum mondial, l'entrée en vigueur de nouveaux Règlements, de Règlements techniques mondiaux, de règles et de leurs amendements pourrait aussi être nettement retardée, avec des incidences négatives pour la législation de l'Union européenne qui renvoie à des Règlements ONU ou pour la transposition de Règlements et de RTM dans le droit national des Parties contractantes à l'Accord. Le secrétariat a indiqué que la demande visant à faire traduire en langue russe les documents de travail des groupes de travail relevant du Forum mondial aurait pu être une solution mais il aurait fallu pour cela créer deux nouveaux postes des services généraux au secrétariat, ce qui n'était pas possible. Le secrétariat va donc demander que les documents de travail soumis aux groupes de travail relevant du Forum mondial soient traduits en langue russe afin que la traduction du texte anglais dans les autres langues faisant foi puisse commencer plus tôt et que les traductions soient donc disponibles plus rapidement. En outre, on a appris que le WP.29 avait recommandé l'inclusion, dans les parties des rapports du WP.29 relatives aux sessions des AC.1, AC.3 et AC.4, d'un paragraphe qui demanderait au Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de notifier les propositions adoptées relatives à de nouveaux règlements et/ou leurs amendements en langue anglaise seulement.

8. Le secrétariat a communiqué au Groupe de travail les éléments d'information ci-dessous parce qu'ils pourraient avoir une incidence directe sur ses activités:

a) D'après le Bureau des affaires juridiques (ECE/TRANS/WP.29/1093, par. 19), les rectificatifs devraient avoir pour unique objet de corriger, sans modifier ni le sens ni la substance du texte du traité i) les erreurs physiques (par exemple de typographie ou d'orthographe), ii) la non-conformité du traité avec les documents officiels et/ou iii) le manque de concordance entre les versions dans les différentes langues faisant foi;

b) Toujours d'après le Bureau des affaires juridiques, les termes «Règlements de l'ONU», «Règlements techniques mondiaux de l'ONU» et «Règles de l'ONU» ne peuvent être utilisés dans des documents à caractère juridique (compte tenu du libellé des Accords de 1958, de 1998 et de 1997), même s'ils peuvent être utilisés dans des documents administratifs ou d'information (ECE/TRANS/WP.29/1093, par. 20);

c) Le projet de directives concernant le champ d'application, les dispositions administratives et d'autres prescriptions des Règlements annexés à l'Accord de 1958 a été adopté, ainsi que les amendements soumis par le Japon et l'OICA. Ces directives doivent être diffusées sous la forme d'un document de base pour la rédaction des Règlements de l'ONU (ECE/TRANS/WP.29/1093, par. 51).

9. Le Groupe de travail a pris note que le WP.29 avait accepté sa demande de prolongation du mandat du groupe informel sur la procédure d'essai pour les climatiseurs mobiles et du groupe informel sur les véhicules fonctionnant au gaz (GFV) pour une période supplémentaire de trois ans, c'est-à-dire jusqu'à la soixante-huitième session (juin 2014).

## **IV. Véhicules légers (point 3 de l'ordre du jour)**

### **A. Procédure d'essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières et les véhicules utilitaires légers**

*Documents:* GRPE-63-25, GRPE-63-27, GRPE-63-28 et GRPE-63-32.

10. À propos de la procédure mondiale harmonisée pour les voitures particulières et les véhicules utilitaires légers (WLTP), le Président du sous-groupe informel sur la mise au point d'un cycle de conduite harmonisé (DHC) a présenté le document GRPE-63-25, qui rend compte des travaux du sous-groupe depuis juin 2011. Il a présenté un résumé des résultats obtenus pendant la première phase de validation, notamment la décision de revoir le cycle d'essai compte tenu des préoccupations formulées par la Commission européenne à propos de la dynamique du cycle et, à la suite des observations formulées par l'Inde, de mettre au point un cycle d'essai pour les véhicules de faible puissance. Il a pris note que la deuxième étape de la première phase de validation (validation 1 b)), qui était censée apporter des éclaircissements sur les points de passage des rapports, avait commencé dans certains laboratoires et devrait être terminée d'ici le mois de mars 2012. À propos des préoccupations formulées par l'expert de l'Inde au sujet de la dernière proposition relative à la WLTP, il espère qu'une solution se dégagera de la phase de validation 1 b).

11. L'expert de la Commission européenne préférerait qu'on laisse ouverte la possibilité d'examiner les questions se rapportant aux points de passage des rapports aussi dans la seconde phase de validation puisqu'il n'est pas certain qu'une solution finale se dégagera de la phase de validation 1 b).

12. Le Président du sous-groupe informel sur la mise au point d'une procédure d'essai (DTP) a rendu compte de l'état d'avancement des travaux de son sous-groupe dans le document GRPE-63-32. Il a indiqué que le démarrage de la phase de validation 2 avait été repoussé jusqu'à l'achèvement de la phase de validation 1 b). Il a précisé qu'il est absolument indispensable pour le travail du sous-groupe que l'essai de confirmation et la phase de validation 2 soient achevés d'ici la fin 2012. Il a annoncé qu'un nouveau coordonnateur avait été désigné pour l'élaboration du RTM. Il a informé le Groupe de travail qu'une première ébauche du RTM avait été présentée et il a invité les experts intéressés à formuler des observations. Il a rendu compte de l'état d'avancement des travaux sur les questions du ressort du sous-groupe (essai en laboratoire de véhicules

électriques et de véhicules équipés de moteur à combustion interne, nature et nombre de particules, polluants supplémentaires et carburants de référence, par exemple).

13. À la suite d'une question posée par l'expert de l'Allemagne, le Président du sous-groupe DTP a noté que les essais effectués sur les polluants supplémentaires (autres que le CO, le HC, les NO<sub>x</sub> et les particules) comme le NO<sub>2</sub>, les aldéhydes et d'autres polluants devraient être encouragés dans les laboratoires qui souhaitent le faire. L'expert de la Commission européenne a souligné qu'il s'agissait de quelque chose d'important, tout en insistant sur la nécessité de mettre au point des procédures spécifiques si celles-ci n'étaient pas mises en œuvre dans le cadre de ces travaux.

14. Le secrétaire du sous-groupe WLTP a présenté les documents GRPE-63-27 et GRPE-63-28, qui précisent son programme de travail. Il a constaté que le retard accumulé avait abouti à un raccourcissement significatif (six mois) des phases de validation puisque les principales dates limites n'étaient pas censées être modifiées. Il a informé le Groupe de travail que le comité de direction WLTP devrait être en mesure de trouver des solutions aux problèmes que pourrait éventuellement poser ce retard.

15. L'expert de la France a souligné l'importance, pour que les travaux sur la WLTP soient menés à bien, d'obtenir en temps utile de bons résultats, notamment en ce qui concerne la fiabilité, la précision et la souplesse des résultats des essais, tout en précisant que ces résultats pourraient servir à établir un système d'étiquetage et des mesures fiscales relatives aux caractéristiques des véhicules.

16. Le Président du Groupe de travail a annoncé que, en cas de nouveau retard, il se pourrait qu'une session extraordinaire du Groupe de travail se tienne à l'automne 2012, afin de valider les résultats obtenus par le sous-groupe de travail WLTP. Il a évoqué plusieurs solutions pour développer les travaux des sous-groupes DTP et DHC après l'achèvement de la phase de validation 1. Il a mentionné en particulier les possibilités suivantes: a) fusion des sous-groupes DTP et DHC (hypothèse la plus probable); b) réactivation du groupe informel WLTP (hypothèse moins probable parce qu'il faudrait en informer le WP.29); et c) poursuite des travaux dans deux sous-groupes distincts. Il a demandé aux experts de lui faire connaître par écrit leurs observations sur cette question.

## **B. Procédure d'essai pour les climatiseurs mobiles**

*Document:* GRPE-63-24.

17. Le Président du groupe informel sur la procédure d'essai pour les climatiseurs mobiles (MACTP) a rendu compte des progrès réalisés dans le cadre de l'Union européenne (GRPE-63-24). Il a donné des détails sur les principales caractéristiques de la procédure d'essai en cours de mise au point. Il a rendu compte de l'état d'avancement des essais menés en Corée et au Japon et a signalé l'intérêt de la Chine pour ces travaux.

18. Le Groupe de travail a pris note que le WP.29 avait accepté de prolonger le mandat du groupe informel sur la MACTP de trois ans supplémentaires et qu'il avait en outre accepté que le groupe informel se réunisse pendant sa prochaine session, en juin 2012.

## **C. Règlement n° 101 (Émissions de CO<sub>2</sub>/consommation de carburant)**

*Documents:* ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2012/2, ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2012/3 et GRPE-63-14.

19. L'expert de l'Allemagne a présenté le document GRPE-63-14, qui annule et remplace les documents ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2012/2 et ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2012/3 et

qui modifie le Règlement n° 101 en ce qui concerne la détermination de l'autonomie en mode électrique pur (y compris la possibilité d'autoriser la communication aux consommateurs d'une valeur inférieure à celle relevée pendant les essais), la consommation d'énergie électrique et les émissions de CO<sub>2</sub> des véhicules électriques hybrides.

20. L'expert du Japon a fait remarquer que l'élaboration d'un RTM sur la WLTP entraînerait automatiquement une mise à jour des procédures d'essai des véhicules électriques hybrides.

21. Le Groupe de travail a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2012/2, tel que modifié par le GRPE-63-14, et il a chargé le secrétariat de soumettre la proposition au WP.29 et à l'AC.1 aux fins d'examen à leurs sessions de juin, en tant que complément à la série 01 d'amendements au Règlement n° 101.

## **D. Propositions attendues en ce qui concerne les Règlements n<sup>os</sup> 83, 101 et 103**

*Documents:* GRPE-63-02, GRPE-63-08 et GRPE-63-16.

22. L'expert du Royaume-Uni a présenté le document GRPE-63-02, qui contient une proposition de rectificatif au Règlement n° 83. Après avoir examiné les observations reçues pendant la session de la part d'autres experts, il s'est proposé pour soumettre une version révisée de cette proposition de modification de Règlement n° 83.

23. L'expert de l'OICA a soumis une proposition visant à ajouter des dispositions transitoires à la série 01 d'amendements au Règlement n° 101 (GRPE-63-08), afin de pouvoir aligner sur cette dernière la série 06 d'amendements au Règlement n° 83.

24. Le Groupe de travail a adopté le GRPE-63-08 et a chargé le secrétariat de le faire distribuer sous une cote officielle aux fins d'examen à sa prochaine session, en juin 2012.

25. L'expert de l'OICA a présenté le document GRPE-63-16, dans lequel il est proposé d'aligner le Règlement n° 83 sur le Règlement UE n° 566/2011. Il a expliqué que, lorsque les prescriptions de la norme Euro 5 avaient été initialement intégrées dans le Règlement n° 83, un certain nombre d'amendements n'avaient pu être pris en considération parce qu'ils étaient encore à l'examen.

26. L'expert de la Pologne s'est dit préoccupé par la définition du démarrage à froid figurant dans le texte. L'expert de l'OICA a convenu que cette question devait être examinée avant que le document ne soit soumis sous une cote officielle.

27. Le Président du Groupe de travail a invité les experts de l'OICA à établir une version mise à jour de la proposition, qui tienne compte des observations reçues et de la communiquer en temps utile au secrétariat.

## **V. Véhicules utilitaires lourds (point 4 de l'ordre du jour)**

### **A. Prescriptions mondiales harmonisées sur les systèmes d'autodiagnostic sur les véhicules utilitaires lourds**

28. Le Groupe de travail a noté qu'aucun nouvel élément d'information ne lui avait été communiqué au titre de ce point de l'ordre du jour.

## B. Véhicules utilitaires lourds hybrides

*Documents:* GRPE-63-18 et GRPE-63-19.

29. Le secrétaire du groupe informel des véhicules utilitaires lourds hybrides (HDH) a présenté les documents GRPE-63-18 et GRPE-63-19, qui rendent compte du travail réalisé. Il a expliqué que la procédure d'essai applicable aux véhicules utilitaires lourds hybrides pouvait être basée soit sur un cycle appliqué au moyen de la roue soit sur un cycle du véhicule, et il a annoncé que son groupe avait l'intention de reprendre l'examen de la question de savoir s'il ne fallait retenir qu'une seule de ces deux méthodes à l'avenir.

30. Il a été décidé que le groupe informel se réunirait à l'occasion de la prochaine session du GRPE, en juin 2012.

## C. Dispositifs antipollution non montés d'origine

*Document:* GRPE-63-29.

31. Le Président du groupe informel sur les dispositifs antipollution non montés d'origine (REC) a rendu compte des progrès réalisés par son groupe (GRPE-63-29), en présentant d'un côté les questions résolues et de l'autre les questions non résolues. Il a confirmé que tous les Règlements en préparation ne devaient pas être traités avec la même rigueur. Il a expliqué que cette question pourrait être résolue en établissant en parallèle, la version originelle du Règlement et une première série d'amendements, conformément à l'article 12 de l'Accord de 1958. Pour ce qui est des questions non résolues, il a constaté que le groupe informel avait du mal à s'acquitter de sa tâche dans les délais initialement prévus, et il a donc demandé une extension de son mandat pour deux années supplémentaires.

32. Le Groupe de travail a pris bonne note des progrès réalisés par le groupe informel REC. Le Président du Groupe de travail a annoncé son intention de solliciter auprès du WP.29 une extension du mandat du groupe informel pour deux années supplémentaires. Le Groupe de travail a souscrit à la proposition d'élaborer en parallèle les Règlements et une première série d'amendements. Le Groupe de travail a en outre décidé que le groupe informel se réunirait à l'occasion de sa session de juin 2012.

## D. Règlement n° 49 (Émissions des moteurs à allumage par compression et des moteurs à allumage commandé (GN et GPL))

*Documents:* ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2012/4 et GRPE-63-04.

33. L'expert de la Commission européenne a présenté le document GRPE-63-04, qui reprend les principaux amendements proposés au Règlement n° 49 (ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2012/4). Sa proposition vise à aligner les prescriptions du Règlement sur celle des Règlements de l'Union européenne n°s 595/2009 et 582/2011 (application de la norme Euro VI aux émissions de polluants). Il a ajouté que la proposition était soumise en tant que série 06 récapitulative d'amendements au Règlement n° 49 et reprenait les amendements proposés dans la série 05.

34. Bien que son pays n'ait pas adopté le Règlement n° 49, l'expert du Japon a noté que le cycle d'essai mondial harmonisé pour les véhicules utilitaires lourds (WHDC) avait été mis au point pour les moteurs à allumage par compression mais pas forcément pour les moteurs à allumage commandé.

35. L'expert du Royaume-Uni a présenté le document GRPE-63-22, dans lequel il est proposé de modifier le document ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2012/4 pour que les poly-alpha-oléfinés soient désormais utilisées dans les essais d'aérosols, et de corriger un des chiffres.

36. L'expert de l'OICA préférerait que le GRPE-63-22 ne renvoie pas aux normes CS68649-12-7 et CS68037-01-4.

37. Le Groupe de travail a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2012/4, tel qu'il est modifié par le GRPE-63-22 (après avoir supprimé le renvoi aux normes CS68649-12-7 et CS68037-01-4 figurant dans le GRPE-63-22), et il a chargé le secrétariat de le soumettre au WP.29 et à l'AC.1 aux fins d'examen à leurs sessions de juin 2012, en tant que série 06 d'amendements au Règlement n° 49.

## **E. Propositions attendues en ce qui concerne le Règlement n° 49 et les Règlements techniques mondiaux n°s 4 et 5**

*Documents:* ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2011/15; GRPE-63-03, GRPE-63-15 et GRPE-63-17.

38. L'expert de l'OICA a présenté le document GRPE-63-15, qui vise à corriger quelques erreurs de renvoi dans le RTM n° 4.

39. Le Groupe de travail a chargé le secrétariat de faire distribuer le GRPE-63-15 sous une cote officielle aux fins d'examen à sa session de juin 2012.

40. L'expert du Royaume-Uni a retiré le document GRPE-63-03, car les amendements qu'il propose figurent déjà dans le GRPE-63-22.

41. L'expert de l'OICA a présenté le document GRPE-63-17 (établi en étroite collaboration avec le Japon), qui précise la teneur du document ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2011/15, à propos d'un amendement au RTM n° 5. Il a expliqué que le document GRPE-63-17 visait à améliorer la mise hors fonction de la surveillance des systèmes OBD.

42. Le Groupe de travail a chargé le secrétariat de faire distribuer le GRPE-63-17 sous une cote officielle aux fins d'examen à sa prochaine session (juin 2012).

## **VI. Tracteurs et engins mobiles non routiers (point 5 de l'ordre du jour)**

### **Propositions attendues en ce qui concerne le Règlement technique mondial n° 11 et les Règlements n°s 96 et 120**

*Document:* GRPE-63-12.

43. L'expert de l'Italie a présenté le document GRPE-63-12, qui vise à aligner le Règlement n° 96 sur la Directive européenne 2011/87/UE.

44. Le Groupe de travail a donné son acceptation de principe à la proposition.

45. Le Président du Groupe de travail a demandé aux experts de l'Italie et de la Commission européenne de remettre une version révisée de la proposition au secrétariat afin qu'elle puisse être distribuée sous une cote officielle aux fins d'examen à la session de juin 2012.

## VII. Programme de mesure des particules (point 6 de l'ordre du jour)

*Document:* GRPE-63-26.

46. Le Président du groupe informel sur le Programme de mesure des particules (PMP) a rendu compte au Groupe de travail des activités de son groupe (GRPE-63-26). Il a résumé les questions abordées lors de la dernière réunion du groupe informel, et fait le point sur les essais comparatifs de séparation des particules volatiles, l'étalonnage de la numération des particules (PNC), le Programme européen de recherche en métrologie (EMPR), la mesure des particules inférieures à 23 nm et sur les essais comparatifs des véhicules utilitaires lourds. Il a fait connaître les prochaines étapes des travaux du groupe informel (notamment l'examen des résultats des essais comparatifs sur les VPR et les HD et la mise à jour du travail d'étalonnage de l'EMPR). Il a demandé aux experts du Groupe de travail de donner leurs avis sur la mesure des particules inférieures à 23 nm et il a rendu compte au GRPE des discussions actuellement en cours sur l'amélioration des méthodes d'étalonnage.

47. Le Groupe de travail a pris bonne note des progrès réalisés par le groupe. Les experts de l'Allemagne, de la France, des Pays-Bas, de la Suisse et de l'OICA ont soutenu la demande du groupe, qui souhaite servir de forum pour l'examen d'autres études et l'analyse des procédures de mesure des particules inférieures à 23 nm. L'expert de la France a souligné la nécessité de procéder à une étude coûts/avantages de ses activités.

48. Le Groupe de travail a décidé que le groupe informel devrait se réunir à l'occasion de sa prochaine session, en juin 2012.

## VIII. Motocycles et cyclomoteurs (point 7 de l'ordre du jour)

### Propositions attendues en ce qui concerne le Règlement technique mondial n° 2 et les Règlements n°s 40 et 47

*Documents:* GRPE-63-10 et GRPE-63-11.

49. L'expert de la Commission européenne a présenté le document GRPE-63-10, dans lequel il est proposé de soumettre les véhicules de la catégorie L à des prescriptions en matière de pollution et de propulsion. Il a fait part de son intention de procéder comme suit: a) soumettre une proposition de Règlement EU sur l'homologation des véhicules à deux ou trois roues et des quadricycles et leur pénétration du marché; b) proposer trois Règlements EU sur des prescriptions en matière de pollution et de propulsion REPPR, de sécurité des véhicules et de construction des véhicules; et c) proposer un Règlement EU sur des prescriptions administratives. Il a informé le Groupe de travail que l'adoption du premier Règlement EU devrait intervenir fin 2012 et l'application de l'ensemble des dispositions proposées début 2014.

50. Les objectifs de l'expert de la Commission européenne sont les suivants: a) améliorer les prescriptions actuellement en vigueur en ce qui concerne les limites d'émission de polluants gazeux (Euro 3 d'ici 2014, Euro 4 d'ici 2017 et Euro 5 d'ici 2020); b) inclure une procédure de mesure des émissions de CO<sub>2</sub> et de consommation de carburant; et c) utiliser le cycle d'essai mondial harmonisé de mesure des émissions des motocycles (WMTC) comme seul essai de laboratoire pour tous les véhicules de la catégorie L, dès 2020. En ce qui concerne le REPPR, il a souligné que l'Union européenne souhaitait que ses Règlements renvoient à ceux de l'ONU. Il a présenté le document GRPE-63-11, qui indique la voie à suivre en vue d'améliorer les prescriptions applicables aux véhicules de la catégorie L en ce qui concerne la pollution et la propulsion, par le biais

d'une amélioration des Règlements ONU, et il a annoncé qu'une étude sur deux ans allait être lancée pour définir les moyens de parvenir à cet objectif.

51. L'expert du Japon a dit l'intérêt qu'il portait aux activités de la Commission européenne et l'expert de l'IMMA s'est quant à lui félicité de la proposition de la Commission européenne. L'expert de la Commission européenne a précisé que les premières mesures porteraient d'abord sur la législation de l'Union européenne et que les travaux relatifs au RTM n° 2 et aux Règlements n°s 40 et 47 interviendraient dans un deuxième temps. L'expert de l'IMMA préférerait pour sa part que l'on donne la priorité à l'harmonisation mondiale.

52. Le Président du Groupe de travail a demandé aux experts de la Commission européenne, de l'IMMA et des autres Parties contractantes intéressées d'établir ensemble la liste des questions à examiner à la prochaine session, en juin 2012.

## **IX. Véhicules fonctionnant au gaz et véhicules à hydrogène (point 8 de l'ordre du jour)**

### **A. Véhicules fonctionnant au gaz**

*Documents:* GRPE-63-05-Rev.1, GRPE-63-06-Rev.1, GRPE-63-20, GRPE-63-21 et GRPE-63-23.

53. Le Président du groupe informel sur les GFV a rendu compte des progrès réalisés par son groupe, ainsi que ceux de l'équipe spéciale sur le gaz naturel liquéfié (GRPE-63-20). Il a notamment expliqué que son groupe avait examiné des propositions de révision des Règlements n°s 83 et 115 et travaillé sur des propositions d'amendements (GRPE-63-05-Rev.1 et GRPE-63-06-Rev.1).

54. Le Président du groupe informel sur les véhicules fonctionnant au gaz (GFV) a présenté une proposition d'amendement du Règlement n° 83 (GRPE-63-05-Rev.1) qui vise à redéfinir les véhicules à bicarburation simultanée (essence et gaz de pétrole liquéfié) dans certaines conditions (principalement les véhicules à bicarburation équipés d'une injection directe d'essence mais nécessitant l'injection d'une certaine quantité d'essence même lorsqu'ils fonctionnent en mode gaz). L'expert de la Pologne préférerait que cet amendement soit limité aux véhicules équipés de moteurs à injection directe. Il a ajouté que la méthode fondée sur le rapport gaz/énergie devrait être modifiée pour les véhicules fonctionnant au gaz naturel comprimé (GNC). L'expert de l'Italie a souscrit à cette proposition.

55. Le Groupe de travail a décidé de réexaminer cette proposition en juin 2012 sur la base d'un document portant une cote officielle qui serait soumis au secrétariat par le groupe informel GFV et l'expert de la Pologne.

56. Le Président de l'équipe spéciale du GFV sur les véhicules utilitaires lourds à bicarburation (HDDF) a rendu compte des activités de l'équipe spéciale et des progrès qu'elle a réalisés depuis la dernière session du Groupe de travail (GRPE-63-23). Il a indiqué que l'équipe spéciale avait l'intention d'établir des amendements au Règlement n° 49 (série 06 d'amendements). À ce propos, il a présenté le document GRPE-63-21 dans le détail, qui contient une proposition de complément à la série 06 d'amendements au Règlement n° 49 visant à autoriser l'homologation de type des véhicules lourds à bicarburation répondant à la norme Euro VI.

57. Le Groupe de travail a décidé que la version mise à jour du GRPE-63-21 devrait être distribuée sous une cote officielle et rendre compte des conclusions de la prochaine réunion

du GFV. Il a demandé à tous les experts d'envoyer des observations sur la question au Président de l'équipe spéciale du GFV sur les véhicules lourds à bicarburation. Il a en outre décidé que l'équipe spéciale devrait se réunir à l'occasion de sa prochaine session, en juin 2012.

## **B. Véhicules à hydrogène et à pile à combustible – Sous-Groupe des questions environnementales**

58. Le Président du Groupe de travail a rappelé que les activités du groupe informel sur les véhicules à hydrogène et à pile à combustible – Sous-Groupe des questions environnementales (HFCV-SGE) sont terminées. Le Groupe de travail a décidé de retirer cette question de l'ordre du jour de sa prochaine session.

## **X. Véhicules peu polluants (point 9 de l'ordre du jour)**

59. L'expert de l'Inde, qui préside le groupe informel sur les véhicules peu polluants (EFV), a expliqué que le WP.29 avait souscrit à la décision de son groupe de retirer sa proposition d'établir une seule méthode d'évaluation pour ce genre de véhicules et de geler les activités du groupe informel relatives à la recherche d'une méthode unique d'évaluation. Il a indiqué que le WP.29 avait décidé qu'un rapport d'activité dressant la liste des nouvelles techniques utilisées ainsi que les progrès réalisés par le groupe EFV depuis sa première conférence, en 2003, devrait être finalisé avant la prochaine. Il a en outre rappelé que la prochaine conférence du groupe informel, coorganisée par les États-Unis et le Canada, se tiendrait à Baltimore (États-Unis d'Amérique), du 10 au 12 septembre 2012.

60. Le Président du Groupe de travail a proposé que la prochaine session soit de nouveau saisie d'un rapport sur les activités du groupe informel sur les EFV.

## **XI. Qualité des carburants (point 10 de l'ordre du jour)**

*Documents:* ECE/TRANS/WP.29/2011/127 et ECE/TRANS/WP.29/1093.

61. Le Groupe de travail a noté que le WP.29 avait adopté sa proposition visant à inclure dans la R.E.3 une nouvelle annexe contenant les principaux paramètres à utiliser pour définir la qualité des carburants commercialisés (ECE/TRANS/WP.29/2011/127), ainsi que certains amendements de pure forme ou de caractère administratif (ECE/TRANS/WP.29/1093, par. 99). Il est prévu qu'à sa session de mars, l'AC.3 décide d'inclure une annexe analogue dans la S.R.1.

62. Le Président a demandé aux experts du Groupe de travail de faire connaître leur position sur la nécessité de poursuivre les activités dans ce domaine. L'experte de l'OICA a rappelé que, pour son organisation, les directives adoptées devaient être considérées comme un premier résultat. Elle a fait savoir qu'elle était favorable à l'adjonction d'autres paramètres déjà examinés dans le cadre de ces travaux et a annoncé son intention de se renseigner pour savoir si certaines Parties contractantes avaient encore des réserves.

63. Le Président du Groupe de travail a demandé aux experts de l'OICA de travailler en collaboration avec les Parties contractantes intéressées et, le cas échéant, d'établir un document qui serait examiné à la prochaine session.

## **XII. Échange de renseignements sur les prescriptions nationales et internationales en matière d'émissions (point 11 de l'ordre du jour)**

*Document:* GRPE-63-07.

64. L'expert du Japon a présenté les normes en matière de rendement énergétique applicables aux voitures particulières que son pays entend mettre en œuvre pour l'exercice fiscal 2020. Il a décrit la situation de son pays en ce qui concerne les émissions de CO<sub>2</sub> dans le secteur des transports, en soulignant qu'elles avaient atteint leur maximum en 2001 et en expliquant les raisons de leur évolution au cours des deux dernières décennies. Il a retracé l'historique des normes en la matière au Japon et a fourni des informations détaillées sur la nouvelle norme prévue pour 2020, qui a été fixée à 20,3 km/L. Il a expliqué que cette valeur avait été choisie compte tenu du rendement énergétique du véhicule le plus performant, d'innovations techniques et de la pénétration du marché. En particulier, il a noté que le choix du véhicule le plus performant pour la fixation de la norme 2020 s'appliquait aussi bien aux véhicules classiques qu'aux véhicules hybrides (dont la part de marché devrait atteindre 18 %).

65. Le Groupe de travail s'est félicité de l'exposé présenté par l'expert du Japon et a pris bonne note des efforts entrepris dans ce domaine.

## **XIII. Questions diverses (point 12 de l'ordre du jour)**

### **A. Groupe de travail informel sur les véhicules électriques et l'environnement (EVE)**

*Documents:* ECE/TRANS/WP.29/1093; ECE/TRANS/WP.29/2012/36 et GRPE-63-13.

66. L'experte des États-Unis d'Amérique a présenté une proposition de mandat pour le groupe de travail informel sur les véhicules électriques et l'environnement (EVE) (GRPE-63-13). Au nom des deux autres coauteurs de la proposition, à savoir l'Union européenne et le Japon, elle a souligné la nécessité de créer deux groupes de travail informels, dont l'un s'occuperait de la sécurité des véhicules électriques et l'autre des questions d'environnement (ECE/TRANS/WP.29/2012/36), ainsi que cela avait été décidé par le WP.29 à sa dernière session (ECE/TRANS/WP.29/1093). Elle a informé le Groupe de travail que les coauteurs avaient pour but: a) d'échanger des renseignements sur les prescriptions présentes ou futures applicables aux véhicules électriques dans les différents pays; b) d'atténuer les différences existant entre ces prescriptions, en vue de faciliter la mise au point de véhicules répondant à ces normes; et c) dans la mesure du possible mettre au point des prescriptions communes sous la forme de Règlements techniques mondiaux. Il a rappelé au Groupe de travail que le groupe informel sur les EVE est censé s'occuper des questions d'environnement alors qu'un autre groupe informel, créé sous l'égide du GRSP, devrait se concentrer sur la sécurité des véhicules électriques.

67. Le Président du Groupe de travail s'est félicité de cette proposition et a demandé aux experts du Groupe de travail de faire parvenir leurs observations sur cette proposition à l'experte des États-Unis (delaney.maureen@epa.gov). Il a conclu que, pour l'instant, personne n'a l'intention d'établir un RTM sur les questions d'environnement (alors qu'un RTM sur la sécurité est beaucoup plus probable). Il a indiqué que cette perspective devrait renforcer les travaux entrepris sur les véhicules électriques par d'autres groupes (comme le HDH et le WLTP).

## **B. Élaboration d'un règlement sur le recyclage des véhicules des catégories M<sub>1</sub> et N<sub>1</sub>**

*Document:* WP.29-155-26.

68. L'expert de l'OICA a présenté le document WP.29-155-26, qui vise à établir un Règlement sur le recyclage des véhicules des catégories M<sub>1</sub> et N<sub>1</sub>, à la suite de l'instauration d'une législation sur cette question dans plusieurs régions du monde.

69. Le Groupe de travail s'est félicité de cette initiative et a décidé de poursuivre l'examen de cette question.

## **C. Précisions concernant les renvois à des Règlements et à des normes dans les documents**

*Documents:* WP.29-155-05 et WP.29-155-33.

70. À propos des documents WP.29-155-05 et WP.29-155-33, le Président du Groupe de travail a soulevé la question des renvois à des Règlements ou à des normes dans les documents, et a demandé aux experts du Groupe de lui communiquer toute information ou opinion utiles.

## **D. Propositions attendues concernant le Règlement n° 115**

*Document:* GRPE-63-06-Rev.1.

71. Le Président du groupe informel sur les GFV a proposé de modifier le Règlement n° 115 (GRPE 63-06-Rev.1), en redéfinissant les véhicules à bicarburant simultanée (essence et gaz de pétrole liquéfié) dans certaines conditions. La modification proposée est analogue à celle concernant le Règlement n° 83 (par. 53, point 8 a) de l'ordre du jour).

72. Le Groupe de travail a décidé de faire distribuer une version mise à jour du GRPE-63-06-Rev.1 sous une cote officielle aux fins d'examen à sa session de juin 2012.

## **E. Modalités de la participation du Groupe de travail à la mise au point d'un système international d'homologation de type du véhicule complet (IWVTA)**

*Document:* ECE/TRANS/WP.29/1093.

73. Le Président du Groupe de travail a demandé aux experts du Groupe de lui communiquer leurs observations concernant le document ECE/TRANS/WP.29/1093. Il a fait part de son intention de désigner un responsable de la coordination des activités du Groupe, relative à la mise au point d'un système international d'homologation du véhicule complet (IWVTA) et a demandé aux experts de faire acte de candidature.

## **F. Date de la soixante-cinquième session du Groupe de travail (janvier 2013)**

*Documents:* WP.29-155-05 et WP.29-155-33.

74. Le Président du Groupe de travail a regretté que la prochaine session du GRPE tombe en même temps que d'autres manifestations (notamment une exposition

internationale de montres), à cause de la difficulté à trouver une chambre d'hôtel. Il a proposé que la prochaine session soit provisoirement programmée pour la deuxième ou la troisième semaine de janvier 2013 en précisant que la date finale serait annoncée lors de la prochaine session, en juin 2012.

### **G. Présentation des activités en matière de transport que va entreprendre la Division de l'énergie de la CEE à l'occasion de l'Année internationale de l'énergie durable pour tous (2012)**

*Document:* GRPE-63-30.

75. Un représentant du secrétariat de la Division de l'énergie de la CEE a rendu compte au Groupe de travail des activités programmées en 2012, proclamée «Année internationale de l'énergie durable pour tous» par l'Assemblée générale de l'ONU dans sa résolution 65/151 (GRPE-63-30). Il a souligné que l'Initiative de haut niveau du Secrétaire général de l'ONU sur l'énergie renouvelable pour tous était axée sur trois objectifs pour 2030: garantir l'accès de tous à l'énergie, doubler le rendement énergétique et doubler la part des énergies renouvelables. Il a en outre parlé des activités que va entreprendre la CEE, notamment une exposition intitulée «la r[É]volution de l'énergie», qui doit se tenir au Palais des Nations, à Genève, du 27 février au 16 mars 2012. Il a invité les experts du Groupe de travail à participer à cette exposition et à y contribuer, en présentant de nouvelles techniques en matière de transport, d'énergie et de durabilité, notamment les véhicules électriques.

76. Le Président du Groupe de travail a demandé à tous les experts intéressés de se mettre en rapport avec le représentant de la Division de l'énergie de la CEE (gianluca.sambucini@unece.org).

### **H. Mise à jour du secrétariat concernant le projet du Compte de l'ONU pour le développement**

*Document:* GRPE-63-31.

77. Le secrétariat a rendu compte des derniers faits nouveaux concernant le projet du Compte de l'ONU pour le développement (GRPE-63-31), et signalé en particulier la future mise en forme finale du Rapport mondial sur l'état d'avancement du projet, la mise au point d'une note sur la méthode d'élaboration d'un outil de modélisation baptisé «ForFITS», la distribution de cet outil de modélisation à un certain nombre de personnes, l'organisation d'une réunion de ces personnes pour l'examiner, et enfin l'organisation d'une réunion internationale d'experts (le 24 avril 2012) au cours de laquelle sera présenté le Rapport mondial sur l'état d'avancement du projet et la méthode qui sera utilisée pour mettre au point l'outil de modélisation ForFITS.

### **I. Hommages**

78. Le Groupe de travail a adressé ses meilleurs vœux à M<sup>me</sup> Nelly Enonler (CEE), qui a pris sa retraite le 31 janvier 2012.

79. Le Groupe de travail a été informé que M. Kazuyuki Narusawa (Japon), Président du HFCV-SGS et ancien Président du WWH-OBD, allait prendre sa retraite ce printemps. Compte tenu notamment de sa participation active aux travaux du WMTC et du WHDC, le Groupe de travail est favorable à une poursuite de sa collaboration avec M. Narusawa sur une base contractuelle, même après sa retraite.

80. Le Groupe de travail a pris note avec une profonde tristesse du décès de M. Carlo Della Casa (OICA), qui avait participé à plusieurs de ses sessions.

## **XIV. Ordre du jour provisoire de la prochaine session**

81. La soixante-quatrième session se tiendra au Palais des Nations, à Genève, du mardi 5 juin 2012 à 14 h 30 au vendredi 8 juin 2012, à 12 h 30, sous réserve de confirmation par le secrétariat (voir document GRPE-64-01). L'organisation des réunions des groupes informels et l'ordre du jour du Groupe de travail ont été fixés comme indiqué ci-dessous.

### **A. Réunions de groupes informels programmées pendant la session du Groupe de travail proprement dite**

82. Les réunions informelles qui se tiendront pendant la session proprement dite sont énumérées ci-dessous:

- a) Réunion informelle du groupe de travail sur les véhicules utilitaires lourds hybrides (HDH), le 5 juin 2012, de 9 h 30 à 12 h 30;
- b) Réunion informelle du groupe de travail sur la procédure d'essai pour les climatiseurs mobiles (MACTP), 5 juin 2012, de 9 h 30 à 12 h 30;
- c) Réunion informelle du groupe de travail sur les véhicules fonctionnant au gaz (GFV), le 5 juin 2012, de 14 h 30 à 17 h 30;
- d) Réunion informelle du sous-groupe WLTP sur la mise au point d'un cycle de conduite harmonisé (WLTP-DHC), le 5 juin 2012, de 14 h 30 à 17 h 30;
- e) Réunion informelle du groupe de travail sur les dispositifs antipollution non montés d'origine (REC), le 6 juin 2012, de 9 h 30 à 12 h 30;
- f) Réunion informelle du sous-groupe WLTP sur la mise au point d'une procédure d'essai (WLTP-DTP), le 6 juin 2012, de 9 h 30 à 17 h 30.

83. Les ordres du jour de ces réunions seront établis par les secrétariats respectifs et distribués aux membres de chaque groupe avant chaque réunion. Toutes les réunions se tiendront sans interprétation.

### **B. Ordre du jour provisoire de la soixante-quatrième session du Groupe de travail proprement dite**

84. La soixante-quatrième session du Groupe de travail s'ouvrira le jeudi 7 juin 2012 à 9 h 30 et se terminera le vendredi 8 juin 2012 à 12 h 30. L'ordre du jour s'établit comme suit:

- 1. Adoption de l'ordre du jour.
- 2. Rapport de la dernière session du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29).
- 3. Véhicules légers:
  - a) Procédure d'essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières et les véhicules utilitaires légers (WLTP);
  - b) Procédure d'essai pour les climatiseurs mobiles (MACTP);

- c) Règlement n° 83;
  - d) Règlement n° 101;
  - e) Propositions attendues en ce qui concerne les Règlements n°s 68, 83, 85, 101 et 103.
4. Véhicules utilitaires lourds:
- a) Véhicules utilitaires lourds hybrides (HDH);
  - b) Dispositifs antipollution non montés d'origine (REC);
  - c) Règlement n° 49;
  - d) RTM n° 4 (WHDC);
  - e) RTM n° 5 (WWH OBD);
  - f) Propositions attendues en ce qui concerne le Règlement n° 49 et les Règlements techniques mondiaux n°s 4, 5 et 10.
5. Tracteurs agricoles et forestiers et engins mobiles non routiers:
- a) Règlement n° 96;
  - b) Propositions attendues en ce qui concerne les Règlements n°s 96 et 120 et le RTM n° 11.
6. Programme de mesure des particules (PMP).
7. Motocycles et cyclomoteurs:  
Propositions attendues en ce qui concerne les Règlements n°s 40 et 47 et le RTM n° 2.
8. Véhicules fonctionnant au gaz et véhicules à hydrogène:
- a) Véhicules fonctionnant au gaz (GFV);
  - b) Règlement n° 115;
  - c) Propositions attendues en ce qui concerne le Règlement n° 115.
9. Véhicules peu polluants (EFV).
10. Véhicules électriques et environnement (EVE).
11. Qualité des carburants.
12. Échange de renseignements sur les prescriptions nationales et internationales en matière d'émissions.
13. Élection du Bureau.
14. Questions diverses.

## Annexes

### Annexe I

#### Liste des documents (GRPE-63-...) distribués sans cote pendant la session

|          | <i>Auteur</i> | <i>Point de l'ordre du jour</i> | <i>Langue</i> | <i>Titre</i>  | <i>Suite donnée</i> |
|----------|---------------|---------------------------------|---------------|---|---------------------|
| 01-Rev.2 | Secrétariat   | 1                               | A             | Informal group meetings scheduled to be held in conjunction with the 63rd GRPE session proper (including the room reservations - see Annex)                             | (a)                 |
| 02       | Royaume-Uni   | 3(d)                            | A             | Proposal for corrigendum to UN Regulation No. 83  | (a)                 |
| 03       | Royaume-Uni   | 4(e)                            | A             | Proposal for corrigendum to UN Regulation No. 49  | (a)                 |
| 04       | CE            | 4(d)                            | A             | Transposition of EURO VI requirements into UN Regulation No. 49   | (a)                 |
| 05-Rev.1 | GFV           | 8(a)                            | A             | Proposal for an amendment to UN Regulation No. 83   | (c)                 |
| 06-Rev.1 | GFV           | 12(d)                           | A             | Proposal for an amendment to UN Regulation No. 115  | (c)                 |
| 07       | Japon         | 11                              | A             | Overview of FY2020 fuel efficiency standards for passenger vehicles   | (a)                 |
| 08       | OICA          | 3(d)                            | A             | Proposal for draft supplement 1 to the 01 series of amendments to UN Regulation No. 101   | (c)                 |
| 09       | Secrétariat   | 1                               | A             | Updated annotated provisional agenda for the sixty-third session (draft)  | (a)                 |
| 10       | CE            | 7                               | A             | International environmental and propulsion performance requirements of L-category vehicles  | (a)                 |
| 11       | CE            | 7                               | A             | Draft roadmap aligning EU Regulation on environmental and propulsion performance requirements, UN Regulation No. 40, UN Regulation No. 47 and UN GTR No. 2 (flow chart) | (a)                 |
| 12       | Italie        | 5                               | A             | Proposal for amendments to the UN Regulation No. 96   | (c)                 |

|    | <i>Auteur</i> | <i>Point de l'ordre du jour</i> | <i>Langue</i> | <i>Titre</i>   | <i>Suite donnée</i> |
|----|---------------|---------------------------------|---------------|--|---------------------|
| 13 | États-Unis    | 12(a)                           | A             | Draft proposal for terms of reference for the proposed Informal Working Group on Electric Vehicles and Environment (EVE) | (a)                 |
| 14 | Allemagne     | 3(c)                            | A             | Proposal for a revision of the document ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2012/2, introducing amendments to Regulation No. 101        | (b)                 |
| 15 | OICA          | 4(e)                            | A             | Proposal for corrigendum to UN GTR No. 4   | (c)                 |
| 16 | OICA          | 3(d)                            | A             | Proposal for amendments to UN Regulation No. 83  | (c)                 |
| 17 | OICA          | 4(e)                            | A             | Proposal for a draft amendment to UN GTR Nr. 5   | (c)                 |
| 18 | HDH           | 4(b)                            | A             | Status of the GRPE informal group on Heavy Duty Hybrids (HDH)  | (a)                 |
| 19 | HDH           | 4(b)                            | A             | GRPE informal group on Heavy Duty Hybrids (HDH). Report to GRPE 63   | (a)                 |
| 20 | GFV           | 8(a)                            | A             | Informal group on Gaseous Fuelled Vehicles (GFV). Report to GRPE 63  | (a)                 |
| 21 | GFV           | 8(a)                            | A             | Proposal for a draft supplement to the 6th series of amendments to UN Regulation No. 49                                  | (c)                 |
| 22 | Royaume-Uni   | 4(d)                            | A             | Proposal for amendments to ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2012/4   | (b)                 |
| 23 | GFV<br>HDDFTF | 8(a)                            | A             | GFV Task Force Heavy Duty Dual Fuel vehicles (HDDF TF) (report to GRPE 63)   | (a)                 |
| 24 | MACTP         | 3(b)                            | A             | MACTP. Staus report  | (a)                 |
| 25 | WLTP-DHC      | 3(a)                            | A             | Progress report of World-wide Light-duty Test Cycle. Prepared by DHC under GRPE/WLTP informal group                      | (a)                 |
| 26 | PMP           | 6                               | A             | Particle Measurement Programme - Report to GRPE 63   | (a)                 |
| 27 | WLTP          | 3(a)                            | A             | Proposal of WLTP-roadmap revision. Prepared by WLTP Technical Secretary  | (a)                 |
| 28 | WLTP          | 3(a)                            | A             | WLTP roadmap, including current and proposed WLTP organization, as well as tentative meeting schedule (Excel file)       | (a)                 |
| 29 | REC           | 4(c)                            | A             | Progress report by the Chair of the informal group on REC  | (a)                 |

|    | <i>Auteur</i> | <i>Point de l'ordre du jour</i> | <i>Langue</i> | <i>Titre</i>   | <i>Suite donnée</i> |
|----|---------------|---------------------------------|---------------|--|---------------------|
| 30 | Secrétariat   | 12(g)                           | A             | UNECE and the International Year for Sustainable Energy for All  | (a)                 |
| 31 | Secrétariat   | 12(h)                           | A             | UNDA project. Development and implementation of a monitoring and assessment tool for CO2 emissions in inland transport to facilitate climate change mitigation | (a)                 |
| 32 | WLTP-DTP      | 3(a)                            | A             | DTP 8 Wrap-up an open issues   | (a)                 |

*Notes:*

<sup>a</sup> Document dont l'examen est achevé ou qui doit être remplacé.

<sup>b</sup> Document adopté et à soumettre au WP.29.

<sup>c</sup> Document dont l'examen doit être poursuivi sous une cote officielle.

## Annexe II

### **Réunions informelles tenues à l'occasion de la soixante-troisième réunion du Groupe de travail**

1. Conformément aux décisions prises lors de la précédente session du Groupe de travail, sept réunions se sont tenues à l'occasion de la soixante-troisième session.
  2. La huitième réunion du groupe informel sur les véhicules utilitaires lourds hybrides (HDH) s'est tenue le 17 janvier 2012, le matin, sous la présidence de M. P. Asman (CE). On trouvera un résumé des travaux de cette réunion dans le rapport ci-dessus (par. 29).
  3. La troisième réunion du groupe de travail sur la procédure d'essai pour les climatiseurs mobiles (MACTP) s'est tenue le 17 janvier 2012, le matin, sous la présidence de M. A. Rijnders (Pays-Bas). On trouvera un résumé des travaux de cette réunion dans le rapport ci-dessus (par. 17).
  4. La dix-septième réunion du groupe informel sur les véhicules fonctionnant au gaz (GFV) s'est tenue le 17 janvier 2012, l'après-midi, sous la présidence de M. A. Rijnders (Pays-Bas). On trouvera un résumé des travaux de cette réunion dans le rapport ci-dessus (par. 53).
  5. La onzième réunion du sous-groupe WLTP chargé de l'élaboration du cycle d'essai harmonisé (WLTP-DHC) s'est tenue le 17 janvier 2012, l'après-midi, sous la présidence de M. H. Ishii (Japon). On trouvera un résumé des travaux de cette réunion dans le rapport ci-dessus (par. 10).
  6. La neuvième réunion du groupe informel sur les dispositifs antipollution non montés d'origine (REC) s'est tenue le 18 janvier 2012, le matin, sous la présidence de M. H. Baarbé (Pays-Bas). On trouvera un résumé des travaux de cette réunion dans le rapport ci-dessus (par. 31).
  7. La huitième réunion du sous-groupe WLTP chargé de l'élaboration d'une procédure d'essai (WLTP-DTP) s'est tenue le 18 janvier 2012, sous la présidence de M. G. D'Urbano (Suisse). On trouvera un résumé des travaux de cette réunion dans le rapport ci-dessus (par. 12).
-